

DELIBERATION N° 2011/02-07 - AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS RELATIFS A LA REHABILITATION DE LA SALLE LENGLEN

Rapporteur : Monsieur KIELISZEK

Il est rappelé à l'Assemblée, sa délibération n° 2010/05-06 du 6 mai 2010, autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à restructuration de la salle de tennis Lenglen et construction d'un club house répartis en 11 lots.

Sur les 7 lots concernés par les avenants, cinq représentent des plus values et 2 des moins values ; le montant de chacun de ces avenants ne dépasse pas 3,04 % du montant initial.

Pour le lot n°1, l'avenant consiste à remplacer les murs de soubassement en béton banché par une structure équivalente en agglomérés coffrant. Cette solution proposée par l'entreprise a permis de réduire les délais d'exécution (pas de banches spécifiques à fabriquer), sans diminuer la valeur technique, ni porter atteinte, ni faire évoluer l'ouvrage initialement prévu.

Au lot n°3, l'entreprise MADDALON, à notre demande, fournit quatre nouvelles grilles de ventilation pour remplacer les anciennes qui après démontage se sont avérées non récupérables.

Au lot n° 4 et 5, il est apparu judicieux, en cours de réalisation, de fermer l'espace sous l'escalier nouvellement créé pour y remiser le matériel de nettoyage. Les prestations concernent donc la mise en œuvre d'une cloison et d'une porte et ne sont pas dissociables des travaux initiaux.

Au lot n°6 et 7, les deux opérations s'équilibrent ; il s'agit du règlement pour la société EMR d'un élément d'éclairage remplacé par la société KAUFFMANN suite à une intervention malheureuse de l'entreprise EMR.

Au lot n°11, enfin, la société ENVIROSPORT a été amenée à mettre en œuvre plus de produits que prévus initialement pour corriger les défauts de surface.

Le tableau ci-après récapitule pour chaque lot, la situation des travaux.

L'ensemble des avenants proposés fait apparaître une moins value globale de 0,37 % (sur les montants hors taxes).

Lots	Entreprises	Montants marché	Avenants positifs	Avenants négatifs	Evolution en %	Pénalités	Total DGD
1 - Gros œuvre	Adami Construction	93 267,20 €		- 2 580,00 €	-2,77%		90 687,20 €
2 - VRD	Colas Est	69 148,11 €			0,00%		69 148,11 €
3 - Charpente	Maddalon Frères	249 692,20 €	427,86 €		0,17%		250 120,06 €
4 - Menuiserie	Wucher	62 259,45 €	977,45 €		1,57%		63 236,90 €
5 - Cloison	Isoplaquiste	16 839,50 €	512,00 €		3,04%		17 351,50 €
6 - Plomberie	EMR	23 135,00 €		- 128,00 €	-0,55%	- 2 400,00 €	20 607,00 €
7 - Electricité	Kaufmann Electricité	38 698,85 €	128,00 €		0,33%		38 826,85 €
8 - Revêtement sol	Solemo	15 758,00 €			0,00%		15 758,00 €
9 - Peinture	Bové	5 866,65 €			0,00%		5 866,65 €
10 - Elévateur	Ascenseur Multiservices	16 200,00 €			0,00%		16 200,00 €
11 - Sol sportif	Envirosport	61 971,00 €	649,00 €		1,05%		62 620,00 €
		652 835,96 €	2 694,31 €	- 2 708,00 €	-0,37%	- 2 400,00 €	650 422,27 €

Tous les montants sont hors taxes

Monsieur le Maire remercie Monsieur KIELISZEK pour la conduite exemplaire de ce chantier. Le travail fait en commission pour déterminer les besoins a montré que la réalisation d'un équipement de qualité et dans les temps était faisable.

L'inauguration aura lieu le samedi 12 mars à 11h.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les 7 avenants correspondants.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2011 et suivants